

HOTELA Fonds de prévoyance

Montreux

Rapport de l'organe de révision
sur les comptes annuels 2022



Rapport de l'organe de révision

de HOTELA Fonds de prévoyance

Montreux

Rapport sur l'audit des comptes annuels

Opinion d'audit

Nous avons effectué l'audit des comptes annuels de HOTELA Fonds de prévoyance (l'institution de prévoyance), comprenant le bilan au 31 décembre 2022 et le compte d'exploitation pour l'exercice clos à cette date ainsi que l'annexe, y compris un résumé des principales méthodes comptables.

Selon notre appréciation, les comptes annuels ci-joints sont conformes à la loi suisse, à l'acte de fondation et aux règlements.

Fondement de l'opinion d'audit

Nous avons effectué notre audit conformément à la loi suisse et aux Normes suisses d'audit des états financiers (NA-CH). Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces dispositions et de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'organe de révision relatives à l'audit des comptes annuels » de notre rapport. Nous sommes indépendants de l'institution de prévoyance, conformément aux dispositions légales suisses et aux exigences de la profession, et avons satisfait aux autres obligations éthiques professionnelles qui nous incombent dans le respect de ces exigences.

Nous estimons que les éléments probants recueillis sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Responsabilités du Conseil de fondation relatives aux comptes annuels

Le Conseil de fondation est responsable de l'établissement des comptes annuels conformément aux dispositions légales, à l'acte de fondation et aux règlements. Il est en outre responsable des contrôles internes qu'il juge nécessaires pour permettre l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Responsabilité de l'expert en matière de prévoyance professionnelle relatives aux comptes annuels

Le conseil de fondation désigne pour la vérification un organe de révision et un expert en matière de prévoyance professionnelle. Celui-ci est responsable de l'évaluation des provisions nécessaires à la couverture des risques actuariels, constituées de capitaux de prévoyance et de provisions techniques. L'organe de révision n'a pas pour tâche de vérifier l'évaluation des capitaux de prévoyance et des provisions techniques conformément à l'art. 52c, al. 1, let. a, LPP. Par ailleurs, l'expert en matière de prévoyance professionnelle examine périodiquement, conformément à l'art. 52e, al. 1, LPP, si l'institution de prévoyance offre la garantie qu'elle peut remplir ses engagements et si les dispositions réglementaires de nature actuarielle relatives aux prestations et au financement sont conformes aux dispositions légales.

Responsabilités de l'organe de révision relatives à l'audit des comptes annuels

Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, et de délivrer un rapport contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, mais ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément à la loi suisse et aux NA-CH permettra de toujours détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, prises individuellement ou collectivement, elles puissent influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes annuels prennent en se fondant sur ceux-ci.

PricewaterhouseCoopers SA, avenue C.-F. Ramuz 45, case postale, 1001 Lausanne
Téléphone : +41 58 792 81 00, www.pwc.ch

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément à la loi suisse et aux NA-CH, nous exerçons notre jugement professionnel tout au long de l'audit et faisons preuve d'esprit critique. En outre :

- Nous identifions et évaluons les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant de fraudes est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, des omissions volontaires, de fausses déclarations ou le contournement de contrôles internes.
- Nous acquérons une compréhension de contrôle interne pertinent pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, mais non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité de contrôle interne de l'institution de prévoyance.
- Nous évaluons le caractère approprié des méthodes comptables appliquées et le caractère raisonnable des estimations comptables ainsi que des informations y afférentes.

Nous communiquons au Conseil de fondation ou à sa commission compétente, notamment l'étendue des travaux d'audit et le calendrier de réalisation prévus ainsi que nos constatations d'audit importantes, y compris toute déficience majeure dans le contrôle interne relevée au cours de notre audit.

Rapport sur d'autres obligations légales et réglementaires

Le conseil de fondation répond de l'exécution de ses tâches légales et de la mise en œuvre des dispositions statutaires et réglementaires en matière d'organisation, de gestion et de placements. Nous avons procédé aux vérifications prescrites à l'art. 52c, al. 1, LPP et à l'art. 35 OPP 2.

Nous avons vérifié si :

- l'organisation et la gestion étaient conformes aux dispositions légales et réglementaires, et s'il existait un contrôle interne adapté à la taille et à la complexité de l'institution;
- les placements étaient conformes aux dispositions légales et réglementaires;
- les comptes de vieillesse LPP étaient conformes aux dispositions légales;
- les mesures destinées à garantir la loyauté dans l'administration de la fortune avaient été prises et si le respect du devoir de loyauté ainsi que la déclaration de liens d'intérêt étaient suffisamment contrôlés par l'organe suprême;
- les fonds libres ou les participations aux excédents résultant des contrats d'assurance avaient été utilisés conformément aux dispositions légales et réglementaires;
- les indications et informations exigées par la loi avaient été communiquées à l'autorité de surveillance;
- les actes juridiques passés avec des personnes proches qui nous ont été annoncés garantissaient les intérêts de l'institution de prévoyance.

Nous attestons que les dispositions légales, statutaires et réglementaires applicables en l'espèce ont été respectées.

Nous recommandons d'approuver les comptes annuels qui vous sont soumis.

PricewaterhouseCoopers SA

Stéphane Jaquet
Expert-réviseur
Réviseur responsable

Romain Théodoloz

Lausanne, le 26 mai 2023

Annexe :

- Comptes annuels (bilan, compte de résultat et annexe)

Bilan au 31.12.2022

Actifs (CHF)	Notes	2022	2021
Placements	6		
Liquidités		30 263 659	84 437 961
Actions		498 207 409	609 152 867
Obligations		610 550 020	648 024 460
Immobilier		559 599 983	602 472 475
Infrastructure		89 723 263	85 201 374
Métaux précieux		37 408 757	38 240 997
Placements privés		72 179 821	75 698 975
Hedge Funds hedgés		67 060 758	73 945 934
Réassurances hedgées		68 674 521	71 643 291
Private Equity		48 475 773	32 901 023
Total des placements		2 082 143 964	2 321 719 357
Compte de régularisation actif			
Créances de cotisations des employeurs	6.7.4	16 810 548	14 433 289
Autres comptes de régularisation actif	7.1	21 139 935	20 879 669
Total compte de régularisation actif		37 950 483	35 312 957
Total des actifs		2 120 094 447	2 357 032 315
Passifs (CHF)			
Engagements			
Prestations libre passage, rentes et liquid. partielle	7.3	96 163 021	116 891 278
Cotisations en faveur des employeurs	6.7.4	929 431	1 011 241
Total des engagements		97 092 452	117 902 519
Compte de régularisation passif		957 225	1 142 619
Réserve de cotisations des employeurs (RCE)			
RCE sans renonciation à l'utilisation		16 436 980	11 390 042
RCE assortie d'une renonciation à l'utilisation		0	0
Total des réserves de contributions des employeurs		16 436 980	11 390 042
Provisions non techniques	7.2	0	0
Provision pour le financement d'événements exceptionnels		0	0
Capitaux de prévoyance (CP) et provisions techniques			
Capital de prévoyance des assurés actifs	5.2	1 388 321 076	1 336 567 995
Capital de prévoyance des rentiers	5.4	597 584 557	577 768 121
Provisions techniques	5.6	18 562 000	22 300 000
Total des CP et des provisions techniques		2 004 467 633	1 936 636 116
Réserve de fluctuation de valeurs	6.3	1 140 157	289 961 019
Capital de la fondation, fonds libres / Découvert			
Situation en début de période		0	0
Excédent des produits / charges de l'exercice		0	0
Situation en fin de période		0	0
Total des passifs		2 120 094 447	2 357 032 315

Comptes d'exploitation pour l'exercice se terminant au 31.12.2022

en CHF	Notes	2022	2021
Cotisations des salariés		80 542 794	74 588 896
Cotisations des employeurs		80 542 794	74 588 896
Apport dans la réserve de contributions des employeurs		7 807 808	6 316 586
Utilisation de la réserve de contributions d'employeurs		-2 760 870	-2 878 196
Primes uniques et rachats	5.2	9 028 617	6 298 624
Cotisations et apports ordinaires et autres		175 161 143	158 914 807
Apports de libre passage		133 178 583	101 815 493
Apports de capitaux suite à une reprise de rentiers		0	0
Remb. versements anticipés propr. logement/divorce		3 586 570	3 026 497
Prestations d'entrée		136 765 153	104 841 991
Apports provenant de cotisations et prestations d'entrée		311 926 296	263 756 798
Rentes de vieillesse		-28 979 481	-27 656 338
Rentes de survivants		-3 670 593	-3 527 659
Rentes d'invalidité		-7 818 191	-8 357 678
Rentes d'enfants		-891 469	-986 652
Prestations en capital à la retraite		-25 414 711	-23 018 643
Prestations en capital au décès et à l'invalidité		-2 674 653	-2 999 104
Prestations réglementaires		-69 449 098	-66 546 074
Prestations extra-réglementaires		0	0
Prestations de libre passage en cas de sortie	5.2	-162 258 511	-118 327 173
Versements anticipés pour la propriété du logement/divorce	5.2	-3 917 312	-4 786 672
Prestations de sortie		-166 175 823	-123 113 846
Dépenses rel. aux prestations et versements anticipés		-235 624 921	-189 659 920
Dis.(+)/const.(-) de capitaux de prévoyance des actifs		-38 598 545	9 020 581
Dis.(+)/const.(-) de capitaux de prévoyance des rentiers		-19 816 436	-104 347 851
Dis.(+)/const.(-) de provisions techniques	5.6.2	3 738 000	34 190 000
Dis.(+)/const.(-) de la RCE		-5 046 938	-3 438 391
Résultat de la liquidation partielle	7.3	-359 471	-12 444 470
Rémunération du capital épargne	5.2	-13 154 536	-39 969 727
Dis.(+)/const.(-) de capitaux de prévoyance, provisions techniques et réserves de contributions		-73 237 926	-116 989 858
Prestations d'assurance		890 248	899 294
Produits de prestations d'assurance		890 248	899 294
A reporter		3 953 697	-41 993 686

Comptes d'exploitation pour l'exercice se terminant au 31.12.2022

en CHF	Notes	2022	2021
Report		3 953 697	-41 993 686
Contributions au fonds de garantie		-1 266 146	-2 002 940
Charges d'assurance		-1 266 146	-2 002 940
Résultat net de l'activité d'assurance		2 687 551	-43 996 625
Intérêts, rendements fortune mobilière (y.c. TER)	6.7.1	-268 353 190	193 429 521
Frais d'administration de la fortune (y.c. TER)	6.7.2	-12 527 518	-11 501 703
Résultat net des placements	6.7	-280 880 708	181 927 818
Dis.(+)/consti.(-) provision événements exceptionnels	7.2	0	0
Autres produits		196 929	90 011
Coût de l'administration générale (frais de gestion HOTELA)		-9 087 933	-9 070 843
Coût de l'administration générale (frais divers)		-433 810	-338 606
Frais de marketing et de publicité		0	0
Frais de courtages		-1 154 620	-1 083 834
Honoraires organe de révision et experts en prévoyance		-89 255	-119 345
Emoluments autorités de surveillance et haute surveillance		-59 018	-43 849
Frais d'administration		-10 824 636	-10 656 477
Excédent des produits/charges avant constitution/dissolution de la réserve de fluctuation de valeurs (RFV)		-288 820 862	127 364 727
Dis.(+)/const.(-) de la réserve de fluctuation de valeurs	6.3.	288 820 862	-127 364 727
Excédent des produits (+) / charges (-)		0	0

1. Base et organisation

1.1. Forme juridique, but et siège social

Sous le nom "HOTELA Fonds de prévoyance", il existe une fondation commune de droit privé dont le siège social est à la Rue de la Gare 18 à Montreux.

HOTELA Fonds de prévoyance a pour but de protéger les salariés des entreprises affiliées, ainsi que leurs survivants, selon les dispositions du règlement et de la loi fédérale sur la prévoyance professionnelle, vieillesse, survivants et invalidité du 25 juin 1982 (LPP), contre les conséquences économiques de la perte de gain résultant de la mise à la retraite, du décès ou de l'invalidité.

Par son inscription dans le registre de la prévoyance professionnelle auprès de l'autorité de surveillance compétente (Autorité de surveillance LPP et des fondations de Suisse occidentale), la Fondation entend participer à l'application du régime de l'assurance obligatoire découlant de la loi fédérale sur la prévoyance professionnelle vieillesse, survivants et invalidité et des ordonnances d'applications qui lui sont liées.

1.2. Enregistrement LPP et fonds de garantie

La Fondation est inscrite dans le registre de la prévoyance professionnelle soumis au contrôle de l'Autorité de surveillance LPP et des fondations de Suisse occidentale (selon décision du 14 février 2012) et est affiliée au fonds de garantie LPP.

1.3. Indication des actes et des règlements

	Version en vigueur
Statuts	01.07.2009
Règlement de prévoyance	01.01.2022
Règlement sur la liquidation partielle	05.07.2017
Règlement de placements	01.01.2022
Règlement d'organisation	29.11.2022
Règlement sur l'affiliation	01.01.2022
Règlement sur les capitaux de prévoyance et les provisions techniques	31.12.2021

1.4. Organe de gestion paritaire / Personnes autorisées à signer

Le Conseil de fondation se compose du Président et de huit membres

Président (indépendant)	Dr. Jürg Domenig, Coire	signature collective à deux
Membres du Conseil de fondation représentants des employeurs	Marie Forestier, Montreux Thomas Allemann, Köniz Kurt Künzli, Coire (Vice-président) Vincenzo Ciardo, Heimberg	signature collective à deux
Membres du Conseil de fondation représentants des employés	Eric Dubuis, Collonges-Bellerive Urs Masshardt, Nottwil Andreas Rieger, Thalwil Sandro Stadelmann, Lucerne	
Directeur général	Dr. Michael Bolt, Bienne	signature collective à deux
Directeur Finances	Patrick Métral, Sion	signature collective à deux
Directeurs Assurances	Sébastien de Allegri, Lausanne	signature collective à deux

1.5. Expert, organe de révision, conseillers, autorité de surveillance

Expert en prévoyance professionnelle	Groupe Mutuel Services SA, cocontractante Sven Ryan, expert exécutant
Organe de révision	PricewaterhouseCoopers SA, Pully
Autorité de surveillance Lausanne	Autorité de surveillance LPP et des fondations de Suisse occidentale à Lausanne

1.6. Employeurs affiliés

Les employeurs affiliés sont issus de la branche de l'hôtellerie, de la restauration et du tourisme dont les agences de voyages (FSV), les écoles suisses de ski (Swiss Snowsports) ainsi que les homes médicalisés (senesuisse) et les membres de SwissInterPro. Ils sont au nombre de 3'618 contre 3'496 au 31 décembre 2021.

2. Membres actifs et bénéficiaires de rentes

	2022	2021
Personnes assurées sur la base des déclarations salaire de l'année précédente	58 191	57 540
Bénéficiaires de rentes		
Rente de vieillesse	2 791	2 689
Rente de partenaires (veuves et veufs)	523	505
Rente d'invalidité	928	949
Rente d'enfants	422	432
Total des bénéficiaires de rentes	4 664	4 575

Membres actifs et bénéficiaires de rentes (mouvements)

	2022	2021
Personnes assurées sur la base des déclarations salaires de l'année précédente	57 540	69 063
Entrées en cours d'année	18 744	13 223
Sorties en cours d'année	-18 093	-24 746
Effectif au 31 décembre	58 191	57 540
Bénéficiaires de rentes	4 575	4 468
Entrées en cours d'année	319	439
Sorties en cours d'année	230	-332
Effectif au 31 décembre	4 664	4 575

3. Nature de l'application du but
3.1. Explication du plan de prévoyance

Le Fonds de prévoyance compte un règlement de prévoyance et plusieurs plans que les employeurs peuvent choisir en fonction de l'association fondatrice à laquelle ils sont affiliés et du niveau de prestations qu'ils désirent. Pour chaque plan, il existe plusieurs possibilités de fixer le niveau du salaire assuré maximum et de la déduction de coordination. Tous les plans sont en primauté des cotisations en ce qui concerne les prestations retraite.

Salaire assuré maximum

- Salaire maximum LPP (CHF 86'040)
- Salaire maximum LAA (CHF 148'200)
- Le quadruple du salaire maximum LPP (CHF 344'160)

Déduction de coordination

- Déduction de coordination LPP (CHF 25'095)
- Déduction de coordination LPP en pourcent du taux d'activité
- Pas de déduction

Prestations de retraite

- Age de retraite ordinaire 65 ans pour les hommes et 64 ans pour les femmes
- Rente de retraite Conversion du capital acquis
- Age de la retraite effective jusqu'à 70 ans Dès 60 ans pour les hommes et 59 pour les femmes, au maximum
- Capital retraite Versement partiel ou total (identique pour tous les plans)

Prestations d'invalidité

- Rente d'invalidité En % du salaire coordonné, sauf pour le plan minimum LPP
- Libération du paiement des primes Pour tous les plans après un délai de 90 jours

Prestations de décès

- Rente de partenaire En % du salaire coordonné, sauf pour le plan minimum LPP
- Capital décès Si aucune rente de partenaire n'est versée, un capital décès est dû aux ayants droits

Rentes d'enfants

- Rente d'enfant de retraité En % de la rente de retraite
- Rente d'enfant d'invalidité En % du salaire coordonné, sauf pour le plan minimum LPP
- Rente d'orphelin En % du salaire coordonnée, sauf pour le plan minimum LPP

3.2. Financement et méthodes de financement

Salaire assuré

- Salaire de base Salaire AVS brut
- Déduction de coordination Selon la convention d'affiliation
- Salaire assuré Salaire de base moins la déduction de coordination

Cotisation

- Cotisation de l'employeur Au moins égale à celle de l'assuré

Méthode de financement

- Prestations de retraite Capitalisation
- Prestations d'invalidité et de décès Répartition des capitaux de couverture

3.3. Autres informations sur l'activité de prévoyance

Néant

4. Principes d'évaluation et de présentation des comptes, permanence

4.1. Confirmation sur la présentation des comptes selon la Swiss GAAP RPC 26

La comptabilité, le bilan et les principes d'évaluation sont établis en fonction des dispositions du Code des obligations (CO) et de la LPP. Les comptes annuels, qui se composent du bilan, du compte d'exploitation et de l'annexe, donnent une image fidèle de la situation financière dans le sens de la législation sur la prévoyance professionnelle et correspondent aux dispositions de la Swiss GAAP RPC 26.

4.2. Principes comptables et d'évaluation

Les principes d'évaluation ci-après ont été appliqués au 31.12.2022.

4.2.1. Liquidités et créances à court terme

Les liquidités et les créances à court terme figurent au bilan à la valeur nominale.

4.2.2. Placements monétaires

Les placements monétaires sont évalués à la valeur boursière à l'exception des placements fiduciaires.

4.2.3. Obligations

Les obligations et les lettres de gage sont évaluées à la valeur boursière. Les placements collectifs figurent au bilan à la dernière valeur nette d'inventaire (VNI) connue de l'exercice de référence.

4.2.4. Actions et assimilables

Les actions et les assimilables sont évalués à la valeur boursière. Les placements collectifs figurent au bilan à la dernière valeur nette d'inventaire (VNI) connue de l'exercice de référence.

4.2.5. Immobilier

Les placements collectifs figurent au bilan à la dernière valeur nette d'inventaire (VNI) connue de l'exercice de référence.

4.2.6. Placements alternatifs

Il s'agit de placements collectifs qui figurent au bilan à la dernière valeur nette d'inventaire (VNI) connue de l'exercice de référence.

4.2.7. Métaux précieux

Il s'agit de placements collectifs qui figurent au bilan à la dernière valeur nette d'inventaire (VNI) connue de l'exercice de référence.

4.2.8. Infrastructure

Il s'agit de placements collectifs qui figurent au bilan à la dernière valeur nette d'inventaire (VNI) connue de l'exercice de référence.

4.2.9. Réserve de fluctuation de valeurs

La réserve de fluctuation de valeurs est calculée à l'aide d'une Value-at-Risk (VaR) à 97.5%. La VaR a été estimée par l'expert financier ayant réalisé l'ALM à 12.7% des placements, et la réserve de fluctuation de valeur à 16.7%% des engagements. L'objectif de la réserve de fluctuation de valeurs se monte ainsi à fin 2022 à CHF 334'746'095.

La méthode de calcul de la réserve de fluctuation de valeurs est basée sur la "Value at Risk" à 97.5 %. Elle permet d'évaluer l'importance des réserves à constituer afin de pouvoir faire face aux échéances financières programmées, ceci même en cas d'évolution fortement négative des marchés. L'ampleur de la perte est fonction non seulement de la nature et de la répartition des actifs sous gestion, mais également de l'horizon temporel considéré. En effet, les fluctuations de cours sont essentiellement liées à la nature plus ou moins risquée des actifs détenus en portefeuille, de leur poids relatif dans celui-ci et des co-dépendances mesurées entre leurs évolutions respectives. Un actif risqué est un actif dont la dispersion des performances est notoirement plus large que celle d'autres actifs. L'exposition au risque est bien évidemment d'autant plus significative que la pondération de cet actif dans le portefeuille de l'institution est forte. Enfin, si les mouvements entre actifs sont fortement corrélés, ceux-ci s'additionneront, alors que s'ils le sont faiblement, voire négativement, les mouvements de certains actifs seront contrecarrés par les mouvements inverses observés chez d'autres.

4.2.10. Autres actifs et passifs

La comptabilisation des autres actifs et passifs se fait aux valeurs nominales

4.3. Modification des principes comptables d'évaluation et de présentation des comptes

Aucune modification des principes comptables d'évaluation ou de présentation des comptes.

5. Risques actuariels / Couverture des risques / Degré de couverture
5.1. Nature de la couverture des risques, réassurances
Couverture des risques

- Couverture intégrale des risques par le Fonds (pas de réassurance).

Participation aux excédents résultant des contrats d'assurance selon l'art. 68a LPP

- HOTELA Fonds de prévoyance est une institution entièrement autonome et n'est donc pas concernée par cette directive.

Valeurs de rachat provenant de contrat de réassurance résilié au 31.12.1994 (Providentia /La Mobilière)

	2022	2021
Prestations décès et invalidité	7 609 466	8 699 764
Prestations vieillesse	22 436	23 734
Total	7 631 902	8 723 498

5.2. Evolution et rémunération des capitaux d'épargne

	2022	2021
Capitaux d'épargne au 1.1	1 336 567 995	1 305 618 849
Cotisations d'épargne des salariés	60 709 076	56 063 579
Cotisations d'épargne de l'employeur	60 709 076	56 063 579
Apports de libre-passage	133 178 583	101 815 493
Primes uniques et rachats	9 028 617	6 298 624
Rbt versements anticipés logement/divorce	3 586 570	3 026 497
Prestations de libre-passage à la sortie	-164 906 890	-118 327 173
Versements anticipés pour la propriété du logement / divorce	-3 917 312	-4 786 672
Dissolution des capitaux par suite de retraite, de décès et d'invalidité	-61 210 269	-110 634 899
Rémunération des capitaux d'épargne	13 154 536	39 969 727
Autres mouvements	1 421 092	1 460 391
Capitaux d'épargne au 31.12	1 388 321 076	1 336 567 995

Le taux d'intérêt des capitaux d'épargne est fixé par le Conseil de fondation compte tenu de la situation financière de la Fondation. Ce taux peut s'écarter du taux minimal LPP, la rémunération de l'avoire de vieillesse LPP (compte-témoin) restant garantie avec le taux minimal fixé par le Conseil fédéral. Pour l'exercice concerné, le taux est de 1.00% (exercice précédent 3.00%) pour la partie obligatoire et de 1.00% pour la partie subobligatoire (exercice précédent 3.00%).

5.3. Total des avoirs de vieillesse LPP

	2022	2021
Avoirs de vieillesse LPP (comptes-témoins)	1 164 703 707	1 130 602 867
Taux d'intérêt fixé par le Conseil fédéral	1.00%	1.00%

5.4. Evolution du capital de prévoyance des rentiers

	2022	2021
Capital de prévoyance des rentiers au 1.1	577 768 121	473 420 270
Rentes versées	-41 359 734	-39 626 958
Dissolution/constitution	61 176 170	143 974 809
Capital de prévoyance des rentiers au 31.12	597 584 557	577 768 121

5.5. Résultat de la dernière expertise actuarielle (mai 2023)

L'expert agréé en matière de prévoyance professionnelle du Fonds au sens de l'article 52e LPP, constate que, sous réserve de l'approbation des comptes, sa situation financière est à l'équilibre au 31.12.2022. Le Fonds offre à cette date la garantie qu'il peut remplir ses engagements.

Il constate en outre que :

- les dispositions réglementaires de nature actuarielle et relatives aux prestations ainsi qu'au financement sont conformes aux dispositions légales ;
- le rapport démographique du Fonds est favorable avec un ratio de 13.7 assurés actifs pour un bénéficiaire de rentes et une proportion d'engagements envers les bénéficiaires de rentes de 29.5% ;
- les cashflows annuels de prévoyance en relation avec l'activité d'assurance ont été en moyenne de 1.3% durant les 5 dernières années ;
- l'excédent de couverture s'élève au 31.12.2022 à CHF 1'140'157 ;
- le degré de couverture selon l'article 44 OPP2 s'élève à 100.1% au 31.12.2022 ;
- La perte technique de l'exercice 2022 provient principalement du résultat des placements ;
- le coût des passifs s'élève à 1.6% sur une période de 10 ans avec une hypothèse de rémunération des comptes individuels de 1.00%. Il est de 2.4% avec une rémunération de 2.25% ;
- le rendement attendu moyen à 5 ans est de 4.12% des engagements et celui à 10 ans est de 3.97%. Il est suffisant pour assurer le financement du Fonds avec une rémunération des comptes individuels de 1.00% et de 2.25% ;
- notre recommandation concernant le taux d'intérêt technique est de 2.25%. Au 31.12.2022 le taux d'intérêt technique implicite est de 2.15% ;
- la tolérance financière au risque du Fonds est nulle en raison de la dissolution presque complète de la RFV suite aux mauvaises performances des placements sur l'année 2022. En outre, sa forme commune, son environnement concurrentiel et la part importante des avoirs de vieillesse obligatoires compromettent la mise en place de mesures d'assainissement en cas de découvert prolongé ;
- les mesures prises pour couvrir les risques actuariels sont suffisantes. Le Fonds est autonome dans la couverture des risques décès, invalidité et de longévité.

Il recommande au Fonds de :

- impérativement reconstituer la RFV pour améliorer la tolérance financière au risque du Fonds ;
- surveiller l'équilibre entre gain sur les cotisations et coût de la mise à la retraite dû au taux de conversion favorable ;
- d'interrompre la baisse du taux technique et de le maintenir à 2.25% ;
- s'assurer périodiquement que l'allocation stratégique soit en adéquation avec le besoin de financement de la Caisse et sa tolérance au risque ;
- maintenir un système autonome de couverture des risques décès et invalidité en raison de la taille de son effectif mais rester attentif à l'évolution de la sinistralité ;
- continuer à rémunérer de manière prudente les comptes épargne, tout en surveillant la proportion du rendement nécessaire au financement des capitaux de prévoyance des rentiers ;
- procéder à un suivi particulier de la situation en lien avec l'environnement économique des employeurs affiliés.

5.6. Bases techniques et autres hypothèses significatives sur le plan actuariel

Les calculs actuariels sont basés sur les bases techniques LPP 2020 périodique actualisée en 2021, au taux de 2.25%.

5.6.1. Justification et règles de constitution des différentes provisions techniques

Les données relatives aux provisions techniques sont basées sur l'expertise technique au 31.12.2022.

Provision pour la fluctuation des risques invalidité et décès

La provision pour la fluctuation des risques invalidité et décès complète le financement affecté à la couverture des prestations pour les cas de prévoyance invalidité et décès.

L'expert détermine chaque année la nécessité et la quotité de cette provision.

Provision pour cas en suspens

La provision est constituée afin de couvrir le risque lié à l'invalidité et au décès des personnes en incapacité de travail à la date d'évaluation.

Les annonces des cas d'incapacité de travail par les employeurs affiliés n'est pas systématique et, la plupart du temps, l'IP prend connaissance d'un cas d'invalidité avec la réception d'une décision AI confirmant la reconnaissance de l'invalidité. Le niveau cible de cette provision est déterminé à partir de l'historique des sinistres enregistrés par l'IP.

Provision pour la longévité

La provision pour la longévité couvre le risque actuariel lié à l'augmentation de l'espérance de vie des bénéficiaires de rente.

Son niveau cible correspond au coût attendu de l'augmentation de l'espérance de vie. L'expert détermine périodiquement le niveau cible.

En application du principe de permanence, l'IP constitue une provision de 0.5% du montant total des réserves mathématiques par année écoulée depuis l'entrée en vigueur de l'actuelle table de mortalité. Elle est constituée dès l'année qui suit le changement de bases techniques et est utilisée lors du changement de ces dernières. Au 31.12.2022, la provision pour longévité s'élève à 0.5% des réserves mathématiques (hors rentes d'enfants) puisque les bases techniques ont été adaptées en 2021. La provision pour la longévité est ramenée à son niveau cible lorsque le principe de permanence ne peut pas être appliqué.

Provision pour le changement de bases techniques

La provision pour le changement de bases techniques a pour but le préfinancement total ou partiel d'une augmentation des capitaux de prévoyance et des provisions techniques entraînée par l'abaissement du taux d'intérêt technique ou par le changement des bases techniques. Selon décision du Conseil de fondation, la constitution en cours de la provision pour baisse du taux d'intérêt technique est suspendue dans l'attente d'une nouvelle recommandation de l'expert. Au 31.12.2022, la provision est donc constituée à hauteur de 20% du coût de la baisse du taux d'intérêt technique à 1.75% et s'élève à CHF 7'900'000.

L'expert détermine chaque année la nécessité et la quotité de la provision destinée à absorber cette augmentation.

Provision pour pertes sur retraites

Une provision pour taux de conversion favorable est mise en place avec les principales hypothèses suivantes :

- Les assurés à 5 ans et moins de la retraite sur la base de l'âge terme réglementaire sont pris en compte
- Départ des assurés à l'âge terme réglementaire avec un taux de conversion de 6.8%
- Prise de retraite sous forme de capital de 55%
- Un montant de 8 millions de prime peut être attribué annuellement à la perte sur taux de conversion selon analyse de rentabilité de 2019

La provision selon ces hypothèses est nulle avec un taux technique de 2.25%.

5.6.2. Composition des provisions techniques

	2022	2021
Provision pour invalidité et décès	5 200 000	5 300 000
Provision pour cas en suspens	2 800 000	3 600 000
Provision changement bases techniques	7 900 000	6 700 000
Provision pour pertes sur retraites	0	6 700 000
Provision de longévité	2 662 000	0
Total des provisions techniques	18 562 000	22 300 000

5.7. Modifications des bases techniques et hypothèses techniques

Les bases techniques utilisées par le Fonds sont les suivantes :

- Tables de mortalité : LPP 2020/2021
- Taux d'intérêt technique : 2.25%

5.8. Degré de couverture selon l'art. 44 OPP 2

	2022	2021
Actif (total du bilan)	2 120 094 447	2 357 032 315
Dettes	-97 092 452	-117 902 519
Compte de régularisation passif	-957 225	-1 142 619
Réserve de contributions de l'employeur	-16 436 980	-11 390 042
Provisions non techniques	0	0
Fortune de prévoyance nette (Fp)	2 005 607 790	2 226 597 135
Capitaux de prévoyance et provisions techniques (Cp)	2 004 467 633	1 936 636 116
Surplus/Insuffisance de fortune	1 140 157	289 961 019
Degré de couverture (Cp en % de Fp)	100.06%	114.97%

6. Commentaires relatifs aux placements et au résultat net des placements
6.1. Organisation des placements, règlement de placements

La totalité des tâches de la gestion de la fortune de la fondation est répartie comme suit :

- Le Conseil de fondation
- La Commission de placements assistée de l'expert externe en placements ;
- La gérante
- Les gérants de fortune et le global custodian.

6.1.1. Commission de placements

La Commission de placements est composée des membres suivants :

Membres avec droit de vote

Patrick Métral, Président de la Commission, Directeur, HOTELA, Sion
 Sébastien de Allegri, Directeur, HOTELA, Lausanne
 Eric Dubuis, Directeur, Hotel & Gastro Formation Vaud, Collonge-Bellerive
 Iwan Güler, Directeur, HotellerieSuisse, Wohlen bei Bern
 Kurt Künzli, hôtelier, Coire
 Philippe Masset, Professeur, EHL Haute Ecole SA, Vernay

Tâches et responsabilités

La Commission se réunit au moins quatre fois par an. Elle peut se réunir en d'autres circonstances à la demande de l'un de ses membres ou de la gérante. Les principales tâches et responsabilités de la Commission sont les suivantes :

- Elle prépare les bases de décision pour la stratégie d'investissement à long terme.
- Elle propose les modifications de la stratégie d'investissements à long terme.
- Elle répond de la réalisation de la stratégie de placements (allocations stratégiques et marges tactiques) définie par le Conseil de fondation.
- Elle propose au Conseil de fondation pour décision les gérants de fortune avec lesquels le Fonds collabore.
- Elle soutient le Conseil de fondation lorsqu'il réglemente l'activité des gérants de fortune externes ou effectuée par la gérante, par exemple à l'aide de mandats de gestion clairement définis.
- Elle soutient le Conseil de fondation dans sa définition des investissements de flux de trésorerie qui seront effectués par la gérante et surveille leur implémentation.
- Elle propose au Conseil de fondation pour décision le montant attribué aux différents gérants de fortune, dans le respect de la stratégie de placements.
- Elle contrôle la mise en œuvre du rééquilibrage ou du rebalancement par la gérante.
- Elle contrôle les gérants de fortune et, notamment, l'activité d'investissement et la performance des placements et prend des mesures correctives si les objectifs fixés ne sont pas atteints ou s'il apparaît que le gestionnaire n'aura pas les capacités nécessaires à l'avenir.
- Elle fait exercer les droits d'actionnaire en fonction des règles fixées par le Conseil de fondation.
- Elle informe le Conseil de fondation sur l'activité d'investissement et la performance des placements au niveau des catégories de placements et de l'ensemble du patrimoine.

6.1.2. Gérant, banque dépositaire et agrément

Gérant	Banque dépositaire	Agrément
Liquidités		
Credit Suisse	Credit Suisse	FINMA
Obligations en CHF		
UBS	Credit Suisse	FINMA
ZKB	Credit Suisse	FINMA
Obligations ME gouv. hedgées		
UBS	Credit Suisse	FINMA
ZKB	Credit Suisse	FINMA
Obligations ME dettes émergentes		
M&G	Credit Suisse	CSSF
UBS	Credit Suisse	FINMA
Vontobel	Credit Suisse	CSSF
Obligations ME indexées à l'inflation		
Credit Suisse	Credit Suisse	FINMA
UBS	Credit Suisse	FINMA
Actions suisses		
CS	Credit Suisse	FINMA
Vontobel	Credit Suisse	FINMA
Actions étrangères		
Credit Suisse	Credit Suisse	FINMA
UBS	Credit Suisse	FINMA
Actions marchés émergents		
Morgan Stanley	Credit Suisse	FINMA
UBS	Credit Suisse	CSSF
Vontobel	Credit Suisse	CSSF
Immobilier suisse coté		
Credit Suisse	Credit Suisse	FINMA
Realstone	Credit Suisse	FINMA
Swisslife	Credit Suisse	FINMA
UBS	Credit Suisse	FINMA
Immobilier suisse non coté		
Credit Suisse	Credit Suisse	FINMA
Credit Suisse	Credit Suisse	FINMA
Greenbrix	Credit Suisse	FINMA
Patrimonium	Credit Suisse	FINMA
Swiss Prime Anlagestiftung	Credit Suisse	FINMA
Immobilier suisse non coté - Mandat BCV		
Akara	Credit Suisse	FINMA
AXA	Credit Suisse	FINMA
Comunus	Credit Suisse	FINMA
Fundementa	Credit Suisse	FINMA
Helvetia	Credit Suisse	FINMA
Helvetica	Credit Suisse	FINMA
Procimmo	Credit Suisse	FINMA
Senioresidenz	Credit Suisse	SER-SIX

StoneEdge	Credit Suisse	FINMA
Swiss Life	Credit Suisse	FINMA
Swiss Prime Site	Credit Suisse	FINMA
ZIF	Credit Suisse	FINMA
Immobilier étranger coté		
BlackRock	Credit Suisse	SEC
Credit Suisse	Credit Suisse	FINMA
Immobilier étranger non coté		
AXA	Bank of NY Mellon SA/NV, Luxembourg	CSSF
Invesco	Citco Bank, Luxembourg Branch	CSSF
M&G	Citco Bank, Luxembourg Branch	CSSF
Swisslife	Credit Suisse	FINMA
UBS	Credit Suisse	CSSF
Métaux précieux		
Swisscanto	Credit Suisse	FINMA
ZKB	Credit Suisse	FINMA
Hedge Funds hedgés		
Alliance Bernstein	Credit Suisse	CSSF
BCV	Credit Suisse	CSSF
Pictet	Credit Suisse	CIMA
Réassurances hedgées		
Credit Suisse	Credit Suisse	FINMA
Schoders	Credit Suisse	CSSF
Scor	Credit Suisse	CSSF
Infrastructure		
Credit Suisse	Credit Suisse	FINMA
Eleuthera - Eiger	Credit Suisse	CIMA
MBA	Credit Suisse	CBIE
Infrastructure - Mandat WTW		
Ancala	IQ EQ Depositary (UK) Ltd	FCA
BlackRock	BNY Mellon Trust (Ireland) Ltd	CBIE
Equitix	Aztec Financial Services, Fareham	FCA
J. P. Morgan	Bank of America New York	SEC
Mapple-Brown Abbott	RBC Dublin	CBIE
Placements privés - Mandat WTW		
1Shape	Morgan Stanley, New York	SEC
Alcentra	BNP Paribas House, Guernsey	GFSC
Carval	Northern Trust, Chicago	SEC
CCMP	JP Morgan Chase Bank, New York	SEC
Lion Credit Opportunity	State Street Custodial Services (Ireland) Ltd	CBIE
Equilibrium Capital	Silicon Valley Bk Menlo Park, CA	FCA
Folium Agriculture	Northern Trust Int. Bk Corp. New Jersey	SEC
Folium Timber	Northern Trust Int. Bk Corp. New Jersey	SEC
Greenoak	Sanne Group S.A. Luxembourg	FCA
Libremax	State Street& Trust Company, Boston	SEC
Newmarket	JP Morgan Chase Bank, New York	SEC
Orchard Taiga	INDOS Financial Ltd London	FCA
Private Equity		
Partners Group	Credit Suisse	FINMA
Schroders	Credit Suisse	FINMA

6.1.3. Directives de placements
Stratégie de placements

Des études ALM sont périodiquement réalisées afin de s'assurer de l'adéquation du portefeuille avec les engagements du fonds (2013, 2016, 2019). En 2022, une nouvelle étude ALM a été effectuée pour être validée par le Conseil de fondation dans sa séance du 29 novembre 2022. Parmi les modifications importantes, on relèvera la baisse de la part obligataire (de 30% à 25% du portefeuille) avec la suppression des obligations liées à l'inflation (5%) contre le retour des obligations d'entreprise (+4%). La part actions s'inscrit à la hausse (de 24% à 29%), les actions suisses étant notamment augmentées à 11%. Dans la classe alternative, les hedge funds (5%) sont supprimés, alors que le private equity (de 2% à 5%) et la réassurance (de 3% à 4%) sont renforcés. Enfin, les marchés privés (4%) font place à la dette privée (5%).

Contrôle interne

La stratégie de placements est contrôlée par un système de "Compliance monitoring" effectué par le Credit Suisse. Un rapport mensuel est émis mentionnant si les limites de la stratégie ont été respectées.

La répartition des risques se traduit par une large diversification des classes d'actifs, un recours important à des fonds de placement, dont une grande partie est gérée passivement (réplication de l'indice de référence), ainsi qu'à une exposition limitée au risque de change.

Banque dépositaire

La fortune globale du fonds est répertoriée dans un "global custody" assuré par le Credit Suisse. Le Credit Suisse a confirmé, lors de l'envoi des relevés de placements au 31 décembre 2022, que les "décomptes et les rapports établis par elle sont conformes aux réglementations en vigueur".

Respect des limites de placements

La marge tactique fixée dans le règlement de placements, ainsi que les limites de l'OPP2, sont respectées. L'exposition non couverte aux monnaies étrangères est fixée à 25% dans la stratégie. Au 31 décembre 2022, 62.7% du portefeuille est investi en monnaies étrangères, avec une exposition finale au risque de change de 20.9%.

Les rapports mensuels "Executive summary" du Credit Suisse et ceux trimestriels de Pittet Associés SA servent d'instrument de contrôle du respect des directives de placements à l'attention des membres de la Commission de placement ainsi qu'à la Direction.

6.2. Utilisation des extensions des limites de placements (art. 50 al. 4 OPP 2)

En application de l'art. 50 OPP2, le Fonds a la possibilité d'étendre les possibilités de placement fixées aux art. 53 ss. OPP2, conformément à son Règlement de placement. Au 31.12.2022, le Fonds n'a pas fait usage de cette possibilité.

6.3. Objectifs et calcul de la réserve de fluctuation de valeurs

	2022	2021
Réserve de fluctuation de valeurs au 1.1	289 961 019	162 596 292
Attribution des fonds libres de l'exercice précédent	0	0
Attribution à la charge / dissolution en faveur du compte d'exploitation	-288 820 862	127 364 727
Réserve de fluctuation de valeurs (RFV) au 31.12	1 140 157	289 961 019
Objectifs de la réserve de fluctuation de valeurs	334 746 095	323 418 231
Déficit dans la réserve de fluctuation de valeurs	-333 605 938	-33 457 213
Capitaux de prévoyance et provisions techniques	2 004 467 633	1 936 636 116
RFV comptabilisée en % des capitaux de prévoyance et provisions techniques	0.1%	15.0%
Objectif de la RFV en % des capitaux de prévoyance et provisions techniques	16.7%	16.7%

Voir point 4.2.9 concernant le calcul de la réserve de fluctuation de valeurs.

6.4. Présentation des placements par catégorie de placements

Voir tableau séparé, Annexe I

6.5. Instruments financiers dérivés en cours (ouverts)

Devises (contrats à terme)	Engagements à terme ouverts	Valeur de remplacement
Vente EUR 13'565'000 (EUR/CHF)	13'396'251	14'731
Vente USD 38'344'000 (USD/CHF)	35'524'182	148'226
Vente USD 57'400'000 (USD/CHF)	53'178'804	221'891
Total au 31.12.2022	102'099'237	384'848

6.5.1. Engagements de capital ouverts

	2022	2021
Placements dans marchés privés, immobilier et infrastructure	63 208 299	60 100 676
Total des engagements de capital ouverts	63 208 299	60 100 676

6.6. Valeur de marché et co-contractants en securities lending

HOTELA Fonds de prévoyance n'effectue pas directement le prêt de valeurs mobilières (securities lending).

6.7. Détail du résultat net des placements
6.7.1. Intérêts, rendements de la fortune mobilière

	2022	2021
Liquidités		
Différence de cours réalisée	-2 008 576	771 824
Intérêts	-272 037	-267 977
Total liquidité	-2 280 613	503 847
Obligations		
Différence de cours réalisée	-2 372 224	-4 051 433
Intérêts	2 816 208	2 854 661
Différence de cours non réalisée	-100 364 125	-5 379 028
Total obligations	-99 920 141	-6 575 800
Actions		
Différence de cours réalisée	-7 051 973	2 554 099
Dividendes	3 801 610	4 674 518
Différence de cours non réalisée	-104 244 646	97 341 210
Total actions	-107 495 009	104 569 827
Immobilier		
Différence de cours réalisée	-880 673	3 178 276
Dividendes	6 526 420	6 120 976
Différence de cours non réalisée	-65 610 385	50 699 677
Total immobilier	-59 964 638	59 998 928

	2022	2021
Infrastructure		
Différence de cours réalisée	-95 288	889 901
Dividendes	1 607 641	1 918 647
Différence de cours non-réalisée	1 124 922	7 346 098
Total infrastructure	2 637 276	10 154 647
Métaux précieux		
Différence de cours réalisée	0	0
Dividendes	0	0
Différence de cours non réalisée	-832 240	-3 330 472
Total métaux précieux	-832 240	-3 330 472
Placements privés		
Différence de cours réalisée	-1 071	25 047
Dividendes	4 996 391	7 876 495
Différence de cours non réalisée	-7 608 609	5 734 196
Total placements privés	-2 613 289	13 635 737
Hedge funds hedgés		
Dividendes	0	0
Différence de cours réalisée	-381 247	0
Différence de cours non réalisée	-5 986 971	3 244 120
Total hedge funds hedgés	-6 368 219	3 244 120
Réassurance hedgée		
Dividendes	0	0
Différence de cours réalisée	0	0
Différence de cours non réalisée	-2 968 770	2 225 603
Total réassurance hedgée	-2 968 770	2 225 603
Private equity		
Différence de cours réalisée	-70 155	0
Dividendes	0	0
Différence de cours non-réalisée	1 664 905	281 024
Total private equity	1 594 750	281 024
Produits des placements	-278 210 893	184 707 461
Frais TER transparents	9 857 703	8 722 061
Total produits des placements, y. c. TER transparents	-268 353 190	193 429 521

Le Conseil de fondation, après analyse de la pondération des placements, s'est prononcé en faveur de la poursuite de la politique de placements.

6.7.2. Frais d'administration des placements (TER)

	2022	2021
Taxes et courtages sur obligations	110 534	0
Taxes et courtages sur actions	70 117	10 096
Taxes et courtages sur immobilier	141 452	162 827
Taxes et courtages sur infrastructure	18 367	
Taxes et courtages surplacements privés	23 237	
Taxes et courtages sur hedge funds	668	296 603
Taxes et courtages sur private equity	41 413	
Taxes et courtages sur titres divers	-114 328	
Frais global custody	223 037	219 985
Autres frais gestion de fortune	2 155 318	2 090 132
Frais de gestion payés	2 669 815	2 779 642
Frais TER transparents	9 857 703	8 722 061
Total des frais de gestion de fortune	12 527 518	11 501 703
Placement transparents (1)	2 081 227 345	2 319 127 741
Placements non transparents - art.48 a al.3 OPP2	916 649	2 591 616
Total des placements (2)	2 082 143 994	2 321 719 357
Ratio de transparence : (1)/(2)	99.96%	99.89%
Frais de gestion en % des placements transparents		
Frais de gestion payés	0.13%	0.12%
Frais TER transparents	0.47%	0.38%
Total des frais de gestion de fortune	0.60%	0.50%
Liste des placements non transparents		
Hedge Funds Hedgés		
AB Custom Alternative Solutions (ex Ramius)	916 649	2 590 179
Total des placements non-transparentes	916 649	2 590 179

6.7.3. Performance des placements

La guerre en Ukraine a jeté un voile noir sur l'année 2022. Le conflit, la situation géopolitique, l'inflation, ainsi que l'augmentation rapide des taux d'intérêt, ont provoqué de fortes turbulences sur les marchés des capitaux, qui ont touché pratiquement toutes les catégories de placement et donc affecté également les portefeuilles largement diversifiés. Des indices boursiers importants ont enregistré des baisses à deux chiffres et ni les obligations jugées sûres, ni la valeur refuge que constitue l'or en période de crise, n'ont offert de solution de repli. Il est extrêmement rare que les actions et les obligations se déprécient simultanément. Même si la nouvelle année a très bien démarré pour les placements, les marchés resteront sans doute marqués par une grande volatilité en 2023 aussi.

En 2022, la performance brute du fonds a été de -12.19%. Elle a atteint un niveau inférieur à son benchmark (-10.42%) ainsi qu'aux indices UBS (-9.63%) et Credit Suisse (-10.11%). Le moniteur des caisses de pension Swissscanto, qui peut être considéré comme représentatif des institutions de prévoyance, s'est monté à -11.97%.

L'écart entre le portefeuille et la stratégie HOTELA est essentiellement imputable aux performances des fonds immobiliers suisses (contribution à la performance inférieure de 0.75% à celle de la stratégie) et des actions et obligations des marchés émergents (différence de contribution de -0.44%). Le rendement des placements privés s'est révélé satisfaisant en comparaison avec le marché. L'écart qu'il présente par

rapport à la stratégie est à mettre au compte d'un taux de référence théorique, qui sera remplacé en 2023 par un indice proche du marché.

Alors que les investissements en infrastructure (+3.45%), le private equity (+3.41%) et l'immobilier étranger non coté (+0.06) suscitaient une lueur d'espoir dans le portefeuille HOTELA, les catégories de placement à plus forte pondération étaient à la peine avec une performance annuelle de -15.16% pour les obligations, de -17.72% pour les actions et de -9.81% pour l'immobilier suisse.

Sur les 24 derniers mois, la volatilité annuelle du fonds s'est élevée à 6.69% contre 6.31% à son benchmark avec un ratio de Sharpe de -0.26 identique pour les deux.

6.7.3.1. Performance des placements par classe d'actif

Classe d'actif	2022		2021	
	Portfeuille	Benchmark	Portfeuille	Benchmark
Liquidités	-1.24%	-0.41%	-1.77%	-0.82%
Obligations	-15.16%	-13.70%	-0.84%	-1.45%
Obligations en CHF	-12.12%	-12.10%	-1.75%	-1.82%
Obligations gouvernementales hedgées	-15.16%	-15.21%	-3.35%	-3.37%
Dette marchés émergents	-17.14%	-12.25%	0.03%	-2.18%
Obligations indexées à l'inflation hedgées	-17.39%	-14.30%	4.60%	4.53%
Actions	-17.72%	-17.31%	20.30%	20.30%
Actions suisses	-16.03%	-16.48%	21.54%	23.38%
Actions internationales	-17.43%	-17.60%	24.73%	24.94%
Actions marchés émergents	-19.89%	-18.86%	-1.21%	0.46%
Immobilier	-9.93%	-7.54%	10.60%	7.95%
Immobilier suisse	-9.81%	-5.54%	8.30%	6.62%
Immobilier suisse coté	-13.82%	-15.17%	8.04%	7.32%
Immobilier suisse non coté	-2.28%	4.86%	8.56%	5.73%
Immobilier étranger	-10.44%	-12.67%	16.38%	11.29%
Immobilier étranger coté	-21.70%	-12.67%	32.07%	11.29%
Immobilier étranger non coté	0.06%	-12.67%	4.45%	11.29%
Infrastructure	3.45%	-1.36%	14.03%	9.43%
Métaux précieux	-2.18%	-2.79%	-8.01%	-6.54%
Placements privés	-10.49%	2.05%	17.29%	4.85%
Hedge funds hedgés	-8.62%	-6.65%	4.39%	2.52%
Réassurance hedgée	-4.14%	-4.60%	3.21%	3.79%
Private Equity	3.41%	8.82%	0.89%	0.00%
Total	-12.19%	-10.42%	8.73%	6.98%

6.7.3.2. Contribution à la performance brute par classe d'actif

Classe d'actif	2022		2021	
	Portfeuille	Benchmark	Portfeuille	Benchmark
Liquidités	-0.05%	0.00%	-0.05%	-0.01%
Obligations	-4.31%	-4.16%	-0.27%	-0.43%
Obligations en CHF	-0.93%	-1.08%	-0.15%	-0.17%
Obligations gouvernementales hedgées	-1.65%	-1.86%	-0.40%	-0.41%
Dette marchés émergents	-0.84%	-0.49%	0.00%	-0.09%
Obligations indexées à l'inflation hedgées	-0.89%	-0.72%	0.28%	0.23%
Actions	-4.59%	-4.15%	4.99%	4.67%
Actions suisses	-1.09%	-0.98%	1.51%	1.35%
Actions internationales	-2.64%	-2.40%	3.38%	3.28%
Actions marchés émergents	-0.86%	-0.77%	0.10%	0.04%
Immobilier	-2.56%	-1.85%	2.83%	1.99%
Immobilier suisse	-1.71%	-0.96%	1.58%	1.20%
Immobilier suisse coté	-1.57%	-1.37%	1.05%	0.69%
Immobilier suisse non coté	-0.15%	0.41%	0.53%	0.52%
Immobilier étranger	-0.85%	-0.89%	1.25%	0.78%
Immobilier étranger coté	-0.84%	-0.44%	1.06%	0.39%
Immobilier étranger non coté	-0.01%	-0.44%	0.19%	0.39%
Infrastructure	0.11%	-0.07%	0.45%	0.47%
Métaux précieux	-0.04%	-0.04%	-0.16%	-0.12%
Placements privés	-0.40%	0.08%	0.66%	0.20%
Hedge funds hedgés	-0.27%	-0.27%	0.15%	0.10%
Réassurance hedgée	-0.14%	-0.13%	0.10%	0.12%
Private Equity	0.06%	0.17%	0.01%	0.00%
Total	-12.19%	-10.42%	8.73%	6.98%

6.7.4. Explication des placements chez l'employeur et de la réserve de cotisations d'employeur

	2022	2021
Créances de cotisations des employeurs (affiliés)	16 810 548	14 433 289
Cotisations en faveur des employeurs (affiliés)	-929 431	-1 011 241
Total comptes-courants des employeurs	15 881 117	13 422 048

A l'exception des créances de cotisations, il n'y a pas de placement auprès des employeurs.

Le montant des créances de cotisations de CHF 16'810'548 correspond à l'ensemble des factures ouvertes au 31 décembre 2022, échues ou non, et ce pour tous les affiliés actifs ou radiés (3'618 affiliés actifs au 31.12.2022). Le montant ouvert, au 31.12.2022, s'élève à CHF 14'305'893 pour 2022 et à CHF 2'504'655 pour les années antérieures. Les cotisations encore dues font l'objet d'un suivi régulier par notre Service Contentieux. Un rappel a été envoyé en avril 2023.

	2022	2021
Réserve de contribution de l'employeur au 1.1	11 390 042	7 951 651
Attributions	7 807 808	6 316 586
Utilisation	-2 760 870	-2 878 196
Réserve contributions de l'employeur au 31.12.	16 436 980	11 390 042

Le nombre d'employeurs ayant versé des contributions d'employeur est de 102 pour l'année 2022 contre 87 en 2021.

Au 31 décembre les intérêts sont calculés et comptabilisés dans les passifs transitoires.

Intérêts comptabilisés en 2022

	2022	2021
Taux d'intérêt	0.25%	0.25%
Intérêts comptabilisés	31 509	19 478

7. Commentaires relatifs à d'autres postes du bilan et du compte d'exploitation

7.1. Compte de régularisation actif

	2022	2021
Créances de cotisations des employeurs (voir point 6.7.4)	16 810 548	14 433 289
Actifs transitoires	13 182 268	11 538 459
Impôt anticipé	7 074 284	8 003 953
Débiteurs divers	0	444 443
Débiteurs : La Mobilière	883 384	892 814
Total autres comptes de régularisation des actifs	21 139 935	20 879 669
Total compte régularisation des actifs	37 950 483	35 312 957

7.2. Provision non technique

Néant

7.3. Prestations de libre passage, rentes et liquidation partielle

Tous les transferts de capitaux dans le cadre de la liquidation partielle au 31.12.2019 ont été réalisés au 31.12.2022. Les démarches administratives pour l'inscription au Registre du commerce sont en cours.

8. Demandes de l'autorité de surveillance

Néant.

9. Autres informations relatives à la situation financière

Dans ses séances du 10 février 2022 et du 3 mai 2022, le Conseil de fondation constate, que les limites fixées par le Règlement de liquidation partielle ne sont pas atteintes.

10. Evénements postérieurs à la date du bilan

Néant.

Annexe 1

Placements par catégorie (en KCHF)	2022		2021		Marges fluctuation			OPP2
					Min.	Strat.	Max.	
Liquidités et marché monétaire	30 264	1.5%	84 438	3.6%	0%	1%	10%	100%
CHF	22 262	1.1%	76 492	3.3%				
Monnaies étrangères	8 001	0.4%	7 946	0.3%				
Obligations	610 550	29.3%	648 024	27.9%	18%	30%	42%	100%
Obligations en CHF	186 829	9.0%	177 558	7.6%	5%	9%	13%	
Obligations gouvernementales	233 160	11.2%	241 393	10.4%	8%	12%	16%	
Dette marchés émergents	96 884	4.7%	94 658	4.1%	2%	4%	6%	
TIPS	93 677	4.5%	134 415	5.8%	3%	5%	7%	
Actions	498 207	23.9%	609 153	26.2%	15%	24%	30%	50%
Actions suisses	128 119	6.2%	178 155	7.7%	4%	6%	8%	
Actions internationales	293 626	14.1%	357 496	15.4%	8%	14%	18%	
Actions marchés émergents	76 462	3.7%	73 502	3.2%	3%	4%	6%	
Immobilier	559 600	26.9%	602 473	25.9%	17%	25%	33%	30%
Immobilier suisse	394 558	18.9%	415 981	17.9%	10%	18%	24%	
Immobilier étranger	165 042	7.9%	186 492	8.0%	4%	7%	10%	10%
Infrastructure ⁽¹⁾	89 723	4.3%	85 201	3.7%	3%	5%	7%	10%
Placements alternatifs	293 800	14.1%	292 430	12.6%	10%	15%	18%	15%
Métaux précieux	37 409	1.8%	38 241	1.6%	1%	2%	3%	
Placements privés	72 180	3.5%	75 699	3.3%	2%	4%	6%	
Hedge Funds hedgés	67 061	3.2%	73 946	3.2%	2%	4%	6%	
Réassurance hedgée	68 675	3.3%	71 643	3.1%	2%	3%	4%	
Private Equity	48 476	2.3%	32 901	1.4%	0%	2%	3%	
Total des placements	2 082 144	100%	2 321 719	100%				
Placements en monnaies étrangères	1 266 498	60.8%	1 376 268	59.3%				
dont sans couverture de change	481 925	23.15%	540 634	23.3%		25%		30%

(1) La classe infrastructure contient un investissement de CHF 6'794'898 dans de l'infrastructure ferroviaire qui revêt un caractère de placements alternatifs.